

Demi-journée d'information

ENDOMMAGEMENT DES RÉSEAUX : LA RESPONSABILITÉ DU MAIRE

Mercredi 5 juin 2024 - de 14h à 18h

PROGRAMME

Intervenant

- Olivier LAURENT, *Président de l'Observatoire régional DT / DICT*
avec la participation de Jean-Claude ANOTTA, responsable cartographie
Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV)

Contenu

1. **Qu'est-ce que l'Observatoire DT / DICT ?**
2. **Définition du rôle du responsable de projet**
 - > Relation entre le responsable de projet et la maîtrise d'œuvre
 - > Gestion de la Déclaration de Travaux (DT)
 - > Mise en place du PV de marquage-piquetage
 - > Mesure de contrôle sur le terrain
 - > Contrôle et gestion des plans de recollement
 - > Comment se gère un constat d'arrêt de chantier
 - > Rôle du PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié)
 - > Comité de concertation
3. **Définition du rôle de l'exploitant de réseaux**
 - > Gestion du positionnement des réseaux
 - > Mesure de contrôle sur le terrain
 - > Gestion du constat contradictoire
 - > Analyse des causes profondes
 - > Présentation des indicateurs 2022
4. **Définition du rôle de l'entreprise de travaux**
 - > Obligation de la DT-DICT*
 - > Comment se gère les ATU (Avis de Travaux en Urgence)
 - > Restitution des plans de recollement

*DT-DICT : Déclaration de Travaux / Déclaration d'Intention de Travaux

Places limitées

Lieu

Salle Jules FERRY
Conseil départemental des Vosges
8 rue de la préfecture
88000 Épinal

Inscription

Inscription préalable **OBLIGATOIRE**

L'AMV 88 se réserve le droit d'annuler la séance si le nombre d'inscrits est insuffisant et également de limiter le nombre d'élus par collectivité si le nombre est trop important.